l'affranchiſſement ne pourra avoir lieu, ou ils le remettront au Propriétaire du fief ou de l'emphitéoſe, qui ſera ſoumis à la même obligation, ſous peine de cinquante livres d'amende, tant au Propriétaire qu'aux Receveurs, ſi le cayer n'eſt pas tenu en bonne forme. ou qu'il ſoit infidele. Le quart de l'amende ſera pour le Dénonciateur & le ſurplus pour l'Hôpital de Charité &c.

Sect. 42. L'on continuera, en attendant, de payer les lods & demi-lods à la rate accoutumée, dans le cas où ils ſont dûs, ſuivant l'uſage ; mais pour les ventes ordonnées dans les cauſes de diſcuſſion, le lod ne ſera dû qu'à raiſon de cinq pour cent du prix.

Sect. 47 & dernier. Après toutes ces diſpoſitions, pour libérer les biens-fonds des charges auxquelles ils ſe trouvent aſſujettis, & dans la vue de ſoulager les débiteurs & de favoriſer l'Agriculture, nous défendons d'impoſer à l'avenir aucune deſdites charges, par emphitéoſe ou autre ſemblable titre ; & nous voulons que dès le jour de la publication du préſent Edit, l'intérêt de toutes ſommes d'argent prêtées ou dûes, ou que l'on pourroit prêter, ou qui ſeroient dûes à l'avenir, ſoit réduit & demeure fixe à quatre pour cent dans toute l'étendue de notre Duché de Savoie, nonobſtant les obligations paſſées ; défendant à tous Magiſtrats & Juges, de rendre aucune Sentence de condamnation d'intérêt à un taux plus fort que celui de quatre pour cent &c.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 1 *Juin.*

Les navires marchands le *Gallardo* & *l'Aguila* entrerent dans le Port de Cadix le 18 du mois dernier ; ils venoient de Lima d'où ils étoient partis le 17 Décembre de l'année précédente. Ces deux bâtimens étoient chargés de 53,956 arrobes de cacao, 3376 de caſcarille, 1633 de laine, 3447 quintaux de cuivre, & autres productions. La valeur de toutes ces marchandiſes ſe monte à la ſomme de 613,827 peſos.

Les vaiſſeaux de guerre le *Saint Pierre d'Alcantara* & le *Saint Raphael*, avec le bâtiment le *Saint Nicolas*, ſont auſſi arrivés à Cadix le 20 de Mai ; ils venoient de la Havane où ils avoient mis à la voile le 8 du mois d'Avril. Leur cargaiſon priſe à la *Veracrus* & à la Havane, en partie pour S. M. & en partie pour divers Commerçans, conſiſte en 7,386,770 peſos en or & en argent, 42,520 arrobes de cochenille, 1588 de drogues, 13,126 de ſucre, 1440 liv. de tabac &c. &c. &c. La ſomme totale de la cargaiſon eſt de 12,372,885 peſos.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Juin.*

Les pauvres d'Exeter ſont dans la ſituation la plus déplorable : le poiſſon, nourriture ordinaire du Peuple, y eſt rare & très-cher. On prétend qu'il ſort de ces cantons beaucoup de beſtiaux pour les pays étrangers. La plûpart des Artiſans ne veulent pas travailler à moins qu'on n'augmente leur ſalaire, ce qui arrête le commerce.

On voudroit que, pour faire baiſſer le prix de la viande, le Lord Maire & la Cour des Aldermans fiſſent ouvrir le Port de Billingſgate indiſtinctement à tous les vaiſſeaux Anglois ou Etrangers qui apporteroient du poiſſon commun, & même qu'on les attirât par des gratifications. On deſireroit encore que les Souſcripteurs du Café du Chapitre étendiſſent leur plan, & qu'ils envoyaſſent des bâtimens pour chercher des harengs, des maquereaux &c.

On mande d'Edinbourg qu'il eſt arrivé le premier de Juin à Leith 48 pauvres familles des montagnes du nord de l'Ecoſſe ; elles vont à Glaſcow & ſe propoſent de s'embarquer inceſſamment pour l'Amérique ſeptentrionale. Elles ont quitté leur Patrie, parce que des Marchands de beſtiaux ſe ſont emparés des fermes où ils ont fait des prairies de toutes les terres labourables. Comme ces malheureux gagnoient auparavant leur vie dans ces fermes, & qu'ils ne pouvoient plus y ſubſiſter par le défaut de travail, ils ont vendu leurs effets & ſe ſont expatriés.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le* 11 *Juin.*

Du 19 Mai au 2 du courant, il eſt arrivé des Iſles de l'Amérique ſeize navires, le

Benjamin, les *Amis de Bordeaux*, le *Pourvoyeur*, la *Judith*, la *Belle Victoire*, la *Thérese*, le *Henri*, le *S. Mathieu*, la *Brunette*, *l'Hébé*, la *Sincere* (de Bayonne), le *Mangot*, le *Ferme*, la *Renommée*, le *Duc de Duras*, le *S. Jean-Baptiſte*.

Dans le courant du mois dernier, il eſt ſorti tant par mer que par terre, pour l'Etranger que pour le Royaume, 683 bar. 18 quarts de ſucre brut, 3866 bar. 124 q. de ſucre blanc, 112325 l. indigo, 2981874 café, 54380 cacao, 700 rocou. Les principales exportations ont été pour Hambourg, Amſterdam & Rotterdam. Il a paſſé à ces deux derniers Ports 5523 quint. de ſeigle, & 2783 quint. de froment pour Liſbonne où les grains ſont très-rares.

De Grenoble, *le* 13 *Juin*.

L'hiſtoire merveilleuſe de Jean-Jacques Parangue dont on doute peut-être dans les Provinces éloignées, mais dont on ne ſçauroit douter ici, occupe bien moins aujourd'hui les bons Citoyens par ſa ſingularité, que par l'immenſe utilité que le Royaume peut retirer de ſon prodigieux talent. On voit même avec regret que les jours précieux de cet enfant ne ſont quelquefois employés qu'à des eſſais & à des recherches d'une curioſité pure. Il ne ſera pas toujours avec nous, & tant de Provinces ont tant de beſoins auxquels il pourroit nous apprendre à ſubvenir qu'on ne ſçauroit trop tôt appliquer à ſa véritable deſtination le don que la Providence lui a accordé pour la proſpérité de l'Etat. Combien de cantons où les pâturages manquent & où les landes couvrent d'immenſes étendues, faute d'eaux & de canaux d'arroſement ? Combien de lieux où l'on n'a que des eaux de citernes, des eaux ſaumaches, des eaux malfaiſantes à boire ? Combien la circulation intérieure & le commerce ne demanderoient-ils pas de canaux de navigation ? Combien d'excellens projets n'ont-ils pas été rejettés ou abandonnés faute de connoiſſances ſuffiſantes en ce genre ? Combien de dépenſes infructueuſes n'a-t-on pas faites & ne fait-on pas tous les jours pour creuſer, fouiller, chercher de l'eau & vivifier un territoire ? Si les tems ne ſont pas aſſez heureux pour exécuter de grandes choſes, préparons du moins & applaniſſons les voies à nos neveux; ils ne retrouveront pas ce que nous avons aujourd'hui. Soyons les bienfaiteurs de la poſtérité la plus reculée, & jouiſſons du moins de la perſpective de ſon bonheur. On aſſure que Jean-Jacques Parangue vient d'être appellé à Paris, ſans doute pour être ſucceſſivement employé dans les pays où il y a le plus de beſoin & où il peut faire le plus de bien. Qu'il vive aſſez pour aider l'exécution du projet qu'on a donné d'une carte hydrographique de la France en grand.

Ce mois eſt trés-favorable aux productions de la terre.

Le 2, *Imbert Durbel*, né le 20 Juin 1664, dans la Paroiſſe de Monloiſon, à trois lieues de Valence en Dauphiné, eſt décédé après une courte maladie : il n'en avoit jamais eſſuyé d'autre. Ce Payſan n'étoit qu'un ſimple Journalier ſans aucun bien ; & juſqu'à la fin de ſes jours, il n'a vécu que du fruit de ſon travail ſans aucun ſecours étranger.

De la Rochelle, *le* 13 *Juin*.

Le 29 Mai, le navire, la *Reine Eſther*, arriva du Port-au-Prince & de Saint-Marc. Le 2 Juin, le *Patriote*, venant de la Guadeloupe, entra dans le Port ainſi que le navire, le *Voltigeur*, de Bordeaux, venant de la Louiſianne.

Les différentes ſortes de pain ont été derniérement taxées d'un ſou neuf deniers à deux ſous onze deniers.

M. Mérigot a electriſé avec ſuccès divers Paralytiques. Une femme qui avoit eu une attaque au mois de Mars & qui ne pouvoit s'aider d'un bras & d'une main, a acquis, en quinze jours d'électriſation aſſez de force pour porter de cette main un poids de cinquante livres, tandis qu'auparavant elle ne pouvoit pas tenir la plus petite piece de monnoie. Un ſourd commençoit à recouvrer l'uſage de l'ouie, par le même moyen ; mais de *charitables donneurs d'avis* lui ont inſpiré une défiance qu'il n'a pas été poſſible de vaincre, & il a refuſé de ſuivre une opération déjà ſi bienfaiſante pour lui, de ſon propre aveu.

De Lyon, *le* 16 *Juin*.

M. l'Abbé de Valernod avoit lu à l'Académie, comme on l'a annoncé, des conjectures très-ingénieuſes ſur la conſtruction de

bateaux immerſibles. Nous apprenons, par la voie d'une Feuille périodique, que M. de Bernieres, Contrôleur général des ponts & chauſſées de France, de la Société Royale des Sciences de Metz, Auteur de la chaloupe immerſible conſtruite par ordre du Roi, & préſentée à S. M. à Choiſy, le 5 Septembre 1771, après avoir rendu juſtice à la ſagacité & aux connoiſſances de notre Académicien, a déclaré qu'il n'y avoit point à ſa chaloupe de double fond, pratiqué pour y former un vuide qui maintienne le contrepoids entre les forces de l'eau & celles de la charge. Il obſerve qu'un bateau à double fond ſeroit à peu près la même choſe qu'une chaloupe pontée, & qu'une chaloupe conſtruite ſur l'idée de M. l'A. de V. pourroit aiſément couler bas & chavirer, au lieu que la ſienne eſt à l'abri de ces accidens, quelques ſecouſſes qu'il éprouve. M. de Bernieres ſe propoſe d'entrer dans des détails particuliers ſur les propriétés de ſa conſtruction. L'attention du public ſe porte ſur cet objet utile ; c'eſt un avantage que la diſcuſſion procure. Souvent les inventions & les vues les meilleures ſont infructeuſes, parce qu'on néglige de les rappeller à notre ſouvenir.

On vient d'établir en Serin une Verrerie Royale où l'on fabrique à juſte prix toutes ſortes de verres blancs, les pieces & les vaſes employés en Chymie, des verres pour l'uſage ordinaire, du verre noir pour les Emailleurs &c.

D'Amiens, *le* 18 *Juin*.

Le 31 du mois dernier, ſur les cinq heures après midi, il ſe forma un nuage très-épais entre Breteuil & Creve-Cœur : l'air étoit très-chaud & le barometre avoit annoncé l'orage. Quelques coups de tonnerre ſe firent entendre au loin ; on ne ſentoit pas le moindre ſouffle de vent. La pluie tomba bientôt, & graduellement, elle devint ſi abondante qu'en deux heures, elle déſola une aſſez vaſte étendue de terrein. Les terroirs de Doméliers & du Saulſoy-ſous-Doméliers, de petites portions de ceux de Cormeilles, du Crocq-de-Blanc-Foſſé, & de Fontaines-ſous-Catheux, ſouffrirent un dommage conſidérable. La ſurface des terres en pente, & les fumiers ainſi que les grains de Mars ſemés nouvellement furent emportés. Dans les fonds, les terres ont été ſubmergées & recouvertes de groſſes pierres, de cailloux & de gravier. Il y a eu beaucoup de jeunes arbres fruitiers, & pluſieurs pommiers très-gros déracinés & entraînés par les torrens. Pluſieurs moutons brebis & agneaux d'un troupeau ont péri : un jeune homme a été noyé. Les prairies de Fontaines, Bonneleau & Croiſſy ſont couvertes de bourbe de façon qu'elles ne laiſſent plus aucune eſpérance de récolte.

Il y a au village de Breſle, près d'Heilly, à quatre petites lieues de cette Ville, une femme nommée *Marie Fournier*, veuve de Pierre Bovelles, âgée de 105 ans, qui, depuis long-tems, ne vit, dit on, que de pain de pamelle & de *bled germé ;* & jouit néanmoins d'une ſanté parfaite & de toute ſa raiſon. Son grand âge & ſon extrême miſere ſollicitent les charités des ames bienfaiſantes.

De Paris, *le* 20 *Juin*.

Lettres-Patentes du Roi, qui ordonnent que les droits de Poids & Vicomté, ſeront perçus conformément aux Ordonnances des Fermes. Les conteſtations ſur la perception des différens droits de Poids & de Vicomté, qui ſe levent dans la Ville de Rouen & autres de la Province de Normandie, ayant été portées par appel, tantôt au Parlement, tantôt à la Cour des Aides de ladite Province &c, il en étoit réſulté une incertitude de principes & une diverſité de Juriſprudence, ſource de difficultés entre les Redevables & les Prépoſés à la recette & régie deſd. droits &c. En conſéquence S. M. ordonne par ces préſentes que leſdits droits ſoient perçus & régis par les Fermiers &c, en la même maniere & ſous les mêmes peines que les droits des Fermes, conformément à ce qui eſt preſcrit concernant la recette, perception &c, d'iceux, par les Ordonnances des mois de Mai & Juin 1680, Juillet 1681, & Février 1687 &c. &c.

Edit du Roi portant ſuppreſſion des Sieges généraux de l'Amirauté & des Eaux & Forêts de la Table de Marbre de Rouen. Les Sieges généraux (art. 1) de l'Amirauté & des Eaux & Forêts de la Table de Marbre de Rouen ſont ſupprimés ; n'entend S. M. nullement comprendre dans ladite ſuppreſſion ce qui concerne le Siege particulier de l'Amirauté de la même Ville, lequel ſera conſervé &c.

Les Propriétaires (art. 2) des Offices ſupprimés remettront ès mains du Contrôleur Général leurs quittances de finance.

Art. 3. Les appels des Amirautés & Maîtriſes Particulieres qui étoient ci-devant portés à la Table de Marbre de Rouen, ſeront portés au Conſeil Supérieur de Rouen pour les Amirautés de ſon reſſort, & au Conſeil Supérieur de Bayeux pour celles qui ſe trouvent dans ſon arrondiſſement &c.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Recherches ſur les habillemens des Femmes & des Enfans*, ou *Examen de la maniere dont il faut vêtir l'un & l'autre ſexe.* Par M. Alphonſe le Roy, Médecin de la Faculté de Paris. A Paris, chez le Boucher, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Prudence. 1 Vol. in-12.

Cet Ouvrage eſt trop intéreſſant & par le ſujet qu'on y traite & par la maniere dont on le traite, pour que nous nous bornions à une ſimple annonce ou à une notice: nous l'analyſerons dans notre Journal de Juillet. En indiquant les dangers des vêtemens qu'on devroit rejetter, & les avantages de ceux qu'on pourroit adopter, l'Auteur orne ſes diſcuſſions de recherches ſur les habits des Anciens, & il réſulte de cet examen qu'une fauſſe application a rendu pluſieurs des nôtres ou dangereux ou inutiles. Il y a longtems qu'on écrit ſur la réforme de l'éducation, cette réforme doit commencer par l'éducation phyſique, car la nature commence par-là: c'eſt auſſi le point ſur lequel M. le Roy inſiſte particuliérement, à l'exemple d'un Auteur connu qui a donné beaucoup de leçons utiles pour le phyſique, mais qui en même tems a conſeillé de mauvaiſes pratiques malheureuſement adoptées par pluſieurs peres & meres. Telle eſt celle de raſer la tête des enfans, moyen excellent pour leur endurcir le crâne & les rendre lourds & ſtupides &c. L'éducation corrigée pour ce qui concerne le phyſique, on travaillera, ce ſemble, avec plus de ſuccès à ce qui regarde le moral; partie la plus eſſentielle & la plus négligée.

2. *Manuel du Jardinier* ou *Journal de ſon travail diſtribué par mois.* Par M. D***. *Redit Agricolis labor actus in orbem.* A Paris, chez Debure, pere, Quai des Auguſtins, à l'Image de S. Paul. In-12.

Ce petit Manuel eſt l'analyſe des différens Ouvrages écrits ſur la culture du potager. Il ſera utile aux Amateurs du jardinage, & il ne ſera point inutile aux Jardiniers. La culture des fleurs y eſt entremêlée avec celle des fruits & des légumes.

3. *Du Luxe, de ſa nature, de ſa vraie cauſe & de ſes effets.* A Londres & ſe trouve à Paris, chez Lacombe, rue Chriſtine. In-12.

M. Melon a mis à la mode l'apologie du luxe; cette mode paſſera, je ne dis point à force de raiſonner, mais à force de ſentir les effets de ce fléau. L'Auteur de cette petite brochure s'eſt préſervé de la contagion du paradoxe, goût aujourd'hui ſi commun ſur-tout chez les petits eſprits. Les bons eſprits trouvent bien des vérités ſingulieres, mais ils ne cherchent pas des opinions biſarres: je dis les bons eſprits, car les hommes de génie même ont quelquefois de petites manies. J'ajouterai qu'il ne faut pas toujours beaucoup de talent pour ſe diſtinguer dans le genre du paradoxe: il n'y a point de ſot qui ne diſe çà & là d'excellentes choſes, lorſqu'il ſe permettra de dire tout ce qu'il pourra penſer. L'Auteur de ce Traité, en ſuivant les anciennes opinions, donne ſes propres idées; il en a de très-juſtes, mais elles ne le ſont pas toutes.

4. *L'Art de faire & d'employer le vernis*, ou *l'Art du Verniſſeur auquel on a joint celui du Peintre & du Doreur.* Ouvrage utile aux Artiſtes & aux Amateurs qui veulent entreprendre de peindre, dorer & vernir par eux-mêmes toute ſorte de ſujets &c. Dans la premiere Partie, on y traite de la façon de faire les meilleurs vernis, ſoit à l'eſprit-de-vin, ſoit à l'huile, ſuivie d'une Diſſertation ſur les moyens de les perfectionner. Dans la ſeconde, on enſeigne la maniere de les employer, polir & luſtrer ſur des ſujets nus, des peintures & des dorures, ce qui amene le détail des procédés des Peintres d'impreſſion & des Doreurs. Par le ſieur Watin, Peintre, Doreur, Verniſſeur, & Marchand de couleurs & de vernis. A Paris, chez Quillau, Imprimeur-Libraire, rue du Fouare, & chez l'Auteur, carré de la porte S. Martin, au Magaſin des couleurs

& vernis. In-8°. broché. Prix, 3 livres 12 ſous.

En matiere d'Arts, il faut, pour en traiter pertinemment, avoir opéré ſoi-même ou écrit, en quelque ſorte, ſous la dictée du Praticien. M. Watin a acquis par trente ans d'expérience le droit de relever & le moyen de démontrer les erreurs de ceux qui, ſans expérience, ont écrit ſur ſon Art. L'étendue de ſon commerce & la réputation de ſes vernis inſpirent beaucoup de confiance dans ſes promeſſes. Son Ouvrage paroît bien fait, ſa critique eſt bonne; ſes vues pour la perfection de l'Art méritent l'attention des Artiſtes. Nous ferons connoître plus amplement ce Traité.

L'Auteur donne avis qu'il s'eſt abonné avec MM. les Adminiſtrateurs des Poſtes, pour faire parvenir l'Ouvrage franc de port, par tout le Royaume, moyennant 3 liv. 12 ſ. & la lettre d'avis affranchie.

II.

Avis divers.

Le Magaſin général des Plantes des Montagnes de la Suiſſe, des Voſges, des Pyrenées, de la Savoie, d'Auvergne & des Iſles, établi par *Arrêt du Conſeil d'Etat du 15 Octobre* 1770, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle de l'Arbre-Sec, chez un Brûleur d'or, à l'Enſeigne d'Apollon, ſera transféré au premier Juillet prochain, *rue des Foſſés S. Germain-l'Auxerrois, entre la rue du Roule & celle de l'Arbre-Sec, dans la Maiſon neuve, porte cochere vers le milieu de cette rue, au premier ſur le devant, où eſt le Tableau d'Apollon qui indique le Magaſin.*

Parmi le nombre des Plantes renouvellées dans ce Magaſin, on y trouve du très-beau *Creſſon de Roche*, plante ſouveraine pour les maladies de poitrine, les rhumes, les indigeſtions, la rétention d'urine & la gravelle.

Des Fleurs d'Arnica, dont l'infuſion théiforme & très-légere, produit une prompte guériſon dans tous les cas de chûte, contuſion, crachement de ſang, hémoragies, ſang coagulé, & même dans les abcès.

Le véritable Bois de Quaſſy, fébrifuge infiniment ſupérieur au quinkina.

Des Fleurs de petite Centaurée étrangere, autre excellent fébrifuge.

Des Vulnéraires de Suiſſe.

Des Plantes mêlangées pour les fumigations dans les maladies de poitrine.

D'autres *Plantes admirables* pour la rétention d'urine, la gravelle, la pierre.

En un mot, toutes les autres Plantes à l'uſage de la Médecine.

On y débite encore les véritables *Boules d'acier vulnéraires* de Nancy.

Et de l'excellente *Pâte de Guimauve, de la blanche & de la brune*; cette Pâte de Guimauve, ſeule de ſon eſpece à Paris, eſt en grande réputation.

De plus, on y tient dès actuellement *un Magaſin du nouveau Syrop pectoral de Creſſon de Roche*; ce Syrop uſuel, agréable au goût, ſe prend en forme de bavaroiſe; il eſt ſouverain pour les maladies de poitrine, les rhumes, la digeſtion & les indigeſtions.

Le prix eſt de 5 l. la pinte; d'une livre 10 ſ. le rouleau, & de 15 ſ. le demi-rouleau.

Les Etrangers ou les perſonnes de la Province qui auront des commiſſions à donner au Bureau des Plantes, adreſſeront leurs letttes, franches de port, *à Mademoiſelle d'Aubigni, rue des Foſſés S. Germain-l'Auxerrois.* Cette Demoiſelle eſt chargée des correſpondances par le Directeur du Bureau.

» Le ſieur Gambert donne avis qu'il eſt » Poſſeſſeur d'un nouveau ſecret pour l'im» preſſion des toiles, en couleurs fines, à » l'épreuve du ſavon & de la leſſive, leſ» quelles imitent par leur éclat les Perſes » & les Indiennes les plus diſtinguées. Il ne » prend cependant par aune que moitié du » prix des toiles imprimées ſuivant la mé» thode commune & ordinaire. Le Public eſt » redevable de cette modicité de prix au ſe» cret que poſſede le nouvel Artiſte. Ceux qui » ſouhaiteront l'honorer de leur confiance, » lui adreſſeront leurs toiles, à ſa Manu» facture, au Bourg de Jupiller, à deux » lieues de diſtance de la Ville de Château» du-Loir au Maine. *Affiches de Tours.*

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 13 Juin 1772, au Mercredi 17 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 11, 18 à 24 liv. 10 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve de 19 l. 10 ſ. à 24 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 14 liv. 15 ſ. à 15 l. 10 ſ.; l'orge, de 9 liv. 10 ſ., 10 à 11 liv. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 13 Juin 1772 au Mercredi 17 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 18 l. 10 ſ. à 21 l. ; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 20 Juin 1772, de 53 à 54 liv. ; *idem* nouveau de 51 à 52 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 51 à 52 ; *idem* nouveau, de 49 à 50 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 liv ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51 ; *id.* nouveau, de 48 à 49 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Juin 1772.*

		liv.	ſ.	d.
Or de Portug. à . .	721			marc.
Du Mexique à . . .	715			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	718	10		
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	48	17	6	

CHANGES DE PARIS, *du 20 Juin 1771.*

Amſterdam	55	¼
Londres	32	¼
Hambourg	182	
Madrid	15	2 6
Cadix	15	
Livourne	96	¼
Gênes	94	¼
Lyon, *Pâques*	⅛	bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1772.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.		1205 1200 . .	1195 90 92 ½ .
D°. 16 es. à 8 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.	FESTE.		
Prom. à 5 p. %.			
Prom. à 4 p. %.			
Loterie 5e tirage.			467 . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 17 Juin 1772		Du Vend. p. le Jeudi 18		Du Vendredi 19.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Radix fils, ſix d. mois 1771.	J.	Courmont, ſix d. mois 1771.	J.	Lempereur, ſix d. mois 1771.	
Boutray, *idem.*	L.	Deſchapelles, *id.*	L.	Rouillard, *idem.*	L.
Roytier, *idem.*		S. Janvier, *idem.*		Boſcheron, *id.*	
Gautier, *idem.*		Nau, *idem.*	M.	Penchain, *idem.*	
Deſplaces, *idem.*	P.	Delagarde, *idem.*	P.	Patu, *idem.*	P.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 13 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 19 Mai.*

ON vient de publier ici le plan d'une nouvelle Société Typographique que l'on ſe propoſe d'ériger, pour le Danemarck & la Norwege.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 23 Mai.*

L'exportation du ſeigle vient d'être aſſujettie à de nouvelles gênes, à Koeniſberg. On apprend de Péterſbourg que le Gouverneur d'Archangel a reçu l'ordre de n'en permettre la ſortie que juſqu'à la concurrence de 400,000 zetwert, & de lever 50 kopeks au lieu de 13 par zetwert ſur ce qui ſera exporté au-delà de 250,000.

DE HAMBOURG, *le 25 Mai.*

Le retour de la belle ſaiſon amene les nouvelles les plus favorables. On annonce de toute parts que l'abondance ne tardera pas à paroître, ſur-tout ſi le mois de Juin eſt chaud. La navigation eſt dans toute ſa force, le commerce ſemble prendre une nouvelle vie.

DE VIENNE, *le 25 Mai.*

En vertu d'un Decret Impérial du 25 Avril 1772, donné en confirmation d'un autre du 17 Octobre 1753, les Bourreaux & les Ecorcheurs, ainſi que leurs femmes, leurs enfans & leurs domeſtiques, lorſqu'ils abandonneront leur profeſſion, ſeront réhabilités, reçus à exercer tous les Arts, & rétablis dans la jouiſſance des prérogatives du reſte des Citoyens.

On demande en Moravie un homme en état de diriger un établiſſement deſtiné à la diſtillation de l'eau-de-vie, branche de commerce que l'on veut étendre dans la Province.

DE LEIPSICK, *le 23 Mai.*

La culture des mûriers & l'éducation des vers à ſoie réuſſiſſent à ſouhait : n'avoient-elles pas eu déjà un ſuccès décidé dans des parties plus ſeptentrionales de l'Europe ? La Société Economique de Saxe s'occupe ſur-tout à encourager cette branche d'induſtrie qui proſpere dans le Brandebourg & autres pays.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 18 Mai.*

Les mauvais tems ne ceſſent de cauſer des dommages dans les campagnes. On écrit de Bologne que les Habitans de Caſtel-Guglielmo, en voyant leurs terres inondées, ont pris le parti de paſſer le Tartano

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pour rompre, ſur l'autre rive, une digue qui garantiſſoit de ſes débordemens cette partie du Ferrarois. Les gens du Pays ont auſſi-tôt accouru pour boucher les ouvertures par leſquelles les eaux ſe répandoient ſur le territoire.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 21 *Mai.*

Un Colon établi chez les Illinois a écrit en date du 1 Janvier à un Habitant de la Nouvelle Yorck, qu'en allant voir, le 17 Juillet dernier, les plantations & l'état des récoltes de ces derniers, huit Kickapon l'avoient enlevé & emmené à Wiotonon où il étoit arrivé le neuvième jour d'une marche très-pénible. Là les Sauvages l'avoient dépouillé de ſes vêtemens & barbouillé de noir, ſelon l'uſage qu'ils ſuivent, lorſqu'ils vont brûler un Priſonnier. Le jour ſuivant, ils allumerent un grand feu devant lequel ils le mirent lié & garotté. Déjà ils ſe diſpoſoient à exercer ſur lui leurs cruautés ordinaires, lorſque des Commerçans François, pénétrés de ſon malheureux ſort, employerent leur interceſſion auprès des Sauvages. Ceuxci tinrent conſeil entr'eux; & à la fin ils lui accorderent la vie & la liberté moyennant une forte rançon.

L'affaire du Negre qui réclame ſa liberté a été plaidée de nouveau devant la Cour du Banc du Roi. M. Dunning parla pour le Maître: il dit que puiſque la Compagnie d'Afrique tenoit de la Couronne le droit d'acheter des Eſclaves & de les vendre dans les plantations de l'Amérique, ces Eſclaves étoient une propriété du Colon comme tout autre bien; que ſi l'on ne peut donner un état exact du nombre des Negres de la Jamaïque ſeule, on étoit fondé néanmoins à le porter à ſeize mille qui, évalués l'un portant l'autre à 50 l. formoient la ſomme de 50 l. ſterl.; que le changement de lieu n'altéroit point la propriété, quoique cet uſage injuſte fût établi dans les pays étrangers. M. David répliqua & donna une nouvelle force aux raiſons déjà expoſées en faveur du Negre. Le Lord Mansfield réſuma, avec ſa préciſion ordinaire, les deux plaidoyers: il obſerva qu'il n'y avoit point de contrat entre le Negre & ſon Maître, que la loi n'avoit pas pourvu au cas préſent, & que la Coutume ſuivie dans les pays étrangers méritoit d'être introduite en Angleterre. C'eſt ainſi que les loix & les exemples particuliers d'humanité agiſſent inſenſiblement ſur les eſprits, & tendent à rétablir généralement l'ordre de la juſtice. Le procès n'a point été jugé: pluſieurs Juriſconſultes ont été chargés de rédiger une conſultation ſur ce point.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 2 *Juin.*

Du 20 au 26, il eſt entré 6225 charges de bled, 280 ſacs de farine, 310 ardebs 320 ſacs 280 quintaux de riz, 100 charges d'avoine, 360 charges de feves, 5763 milléroles d'huile, du fromage, du poiſſon ſalé, du bœuf & du cochon ſalés, des cuirs, du fer, de l'alun, du corail, de la mine de plomb, des douves &c. Les grains étoient tirés de la Barbarie, de l'Italie & de la Sardaigne; le prix en diminue dans notre Province. Cette denrée arrive en abondance dans le Port de Gênes. La Province continue d'envoyer de l'huile en Languedoc. Les Agens de pluſieurs Communautés de l'Etat de Gênes ont demandé à être exemptes de l'impoſition de dix pour cent derniérement établie ſur l'exportation de l'huile, attendu qu'avant l'établiſſement de cette impoſition, leurs huiles étoient arrêtées par des Négocians étrangers. Il nous eſt venu de Cadix partie de cette denrée. A l'époque ſuſdite, il eſt entré 47 bâtimens François & 25 Etrangers, & il eſt ſorti 23 bâtimens Etrangers & 69 François. Le *S. Joſeph* & *l'Heureux* ſont de retour de la Martinique & du Cap.

Dans le courant du mois dernier, il eſt arrivé quelques naufrages. Il y a beaucoup de Corſaires Barbareſques en mer. L'équipage du vaiſſeau de guerre Danois qui eſt encore à l'*Eſtaque*, s'eſt trouvé ici attaqué d'une maladie ſcorbutique qui a preſque dégénéré en contagion.

Le ſieur *Conte* vient d'établir hors de *la porte d'Aix* une Rafinerie de ſoufre où il exploite & vend les diverſes qualités de cette marchandiſe en canons & en fleurs;

ſes connoiſſances & ſes ſoins dans cette partie l'autoriſent à aſſurer que les Négocians s'aſſortiront chez lui, de façon à ne laiſſer rien à deſirer à leurs Commettans.

De Bordeaux, *le 2 Juin.*

Les prix des grains n'ont preſque point varié dans le courant du mois dernier. Les gelées de ce mois ont fait beaucoup de tort aux vignobles de divers cantons de la Province.

Nous tournons encore de tems en tems les yeux vers nos landes, & nous gémiſſons de voir leur ſtérilité perpétuée. Si nous ne pouvons lever encore les obſtacles qui s'oppoſent à leur défrichement, du moins de bons Citoyens s'appliquent-ils à nous tracer la voie que nous aurions à ſuivre pour exécuter cette grande entrepriſe, lorſque les tems le permettront. Il faudroit des eaux; il s'en trouveroit dans le ſein de ces landes, mais la recherche incertaine en ſeroit trop coûteuſe. M. Chevalier, Avocat au Parlemen, vient de publier un projet de divers canaux pour favoriſer le défrichement, & celui d'une communication entre le baſſin d'Arcachon & cette Ville. On écrit de Toulouſe qu'un jeune Provençal qui a, dit-on le talent incompréhenſible de découvrir les eaux ſouterreines, y eſt attendu. S'il y réuſſit dans ſes recherches, ce que l'on n'oſe croire, il faut eſpérer que ſes ſuccès le feront appeller dans ce pays ci.

Les eaux-de-vie valent 200 l. les 32 veltes; les ſucres blancs de 42 à 51 & 53 l. le quintal; les ſucres bruts de 23 à 33; les cafés de 14 ſ. à 18 ſ. 3 d. la livre; l'indigo de 8 à 11 l.; le cacao de 16 à 17 ſ.; le coton de 110 à 130 l. le quintal.

De Rheims, *le 4 Juin.*

La rareté des vins a excité l'induſtrie de nos Habitans. On ne connoiſſoit autrefois ici que deux Braſſeries où il ne ſe faiſoit que de la biere déſagréable & de peu de garde: aujourd'hui nous avons quinze Braſſeurs; mais vraiſemblablement la plûpart ignorent la bonne maniere de fabriquer cette boiſſon, puiſqu'ils ne parviennent pas à lui donner ce degré de bonté qu'ont les bieres étrangeres. Des inſtructions publiques ſeroient bien utiles dans ces circonſtances. Il ſeroit fort à propos de maintenir ces établiſſemens profitables aux Bourgeois qui, dans leur ménage, ſubſtituent la biere au vin, & aux Cultivateurs qui auront un meilleur débit de leurs grains. Le Gouvernement encourage cette fabrication; mais les Officiers Municipaux ayant obtenu de S. M. la grace de faire le rachat des Offices créés par l'Edit de Novembre 1771, on a eu recours pour le payement à un droit de 40 ſous par piece de biere. Les Bourgeois de la ſeconde claſſe repréſentent qu'il n'y a point eu d'Aſſemblée des Habitans pour autoriſer le rachat, & que le droit ſeroit payé préciſément par ceux qui n'ont point part aux Offices municipaux, tous poſſédés par quelques familles anciennes qui, riches en vignes, ne font aucune conſommation de biere. Cet événement occupe fortement tous les eſprits. Cependant nos vignes vont très-bien & promettent une excellente récolte.

De Blois, *le 4 Juin.*

La gelée du 11 au 12 du mois dernier nous a privés d'une grande partie de ce que la levée des vignes promettoit à trois ou quatre lieues à la ronde (la côte de Grois exceptée). Le froid & le hâle qui ont ſuccédé ont aggravé le mal. Pluſieurs vignes ont péri, on en a arraché d'autres. Cependant celles qui ſubſiſtent, repouſſent; il eſt vrai qu'il y en a beaucoup qui ne pouſſent que du pied, ce qui obligera de retrancher à la taille prochaine, de gros membres morts. Cette perte conſidérable ſuccéde à cinq années des plus médiocres, & nous n'avons preſque point d'autre reſſource. Malgre cela, le vin n'a preſque pas augmenté.

Le froid a été ſi vif, que dans les grands bois de cette Province, les arbres ont perdu leurs feuilles, & de jeunes pouſſes ont été deſſéchées comme ſi le feu y avoit paſſé. Les noyers & les autres arbres fruitiers ont été fort maltraités.

Les grains en général ſont beaux. Ils commençoient toutefois à jaunir dans les terres médiocres, & les ſeigles étoient en danger, lorſqu'ils ont été heureuſement ranimés par les pluies. Les prés bas vont fort bien, ceux d'en haut ont ſouffert. Le foin eſt rare & cher, la premiere qualité vaut juſqu'à 3 liv. le quintal.

Comme le Berri fait, cette année, peu de ſeigle, ainſi que la Sologne qui ne retirera guères que la ſemence, les Habitans des Provinces voiſines viennent ſe fournir à notre Marché, ce qui maintient le haut prix, quoiqu'il y ait beaucoup de bled.

De Besançon, *le 6 Juin.*

Le Parlement a rendu le 21 du mois dernier un Arrêt qui permet au Procureur Général de faire ſaiſir & mettre ſous la main du Roi, les terres & fiefs poſſédés par les Vaſſaux, relevant immédiatement de S. M. à cauſe de ſon Comté de Bourgogne, ou de ſes Châteaux particuliers, lorſque leſdits Vaſſaux, en cas de mutation, même par ſucceſſion en ligne directe, collatérale ou autrement, n'auront point rendu les foi, hommages, aveux & dénombremens dans le tems porté par la Coutume, & ce nonobſtant tout laps de tems, depuis leur entremiſe.

Permet pareillement de faire ſaiſir féodalement les terres erigées par Lettres-Patentes en titre de dignités, quoique non-relevant immédiatement du Roi, lorſque les Poſſeſſeurs n'auront pas rendu en toutes mutations les devoirs auxquels ils ſont aſſujettis, à raiſon de la qualité dont leſdites terres ſeront décorées, le tout ſans préjudice des droits de l'ancien Seigneur dominant.

Permet auſſi de faire mettre ſous la main de S. M. les terres & fiefs de ceux qui, après avoir préſenté leurs dénombremens, n'en auront point procuré la publication, & ne les auront point reproduits pour en demander l'enrégiſtrement dans le délai fixé.

De Rouen, *le 8 Juin.*

Les prix des bleds baiſſent : il y a eu dernièrement, en conſéquence dans la taxe du pain, une diminution d'un liard par livre ſur chaque eſpece. Le pain blanc ſe vend 3 ſous ; le pain bourgeois, 2 ſ. 6 d. ; le pain bis, 2 ſ.

Le ſieur Gallier, Marchand de papier, rue S. Lo, fournit, pour graiſſer toutes ſortes de roues, de la graiſſe d'Aſphalte, très-douce, très-durable & fort économique. On en employe plus de moitié moins que de vieux oing, elle conſerve le fer &c. Ces propriétés ont été reconnues dans le rapport des Commiſſaires nommés pour l'examen de cette graiſſe, d'après lequel il eſt intervenu un Arrêt pour l'encouragement de cette branche de commerce.

De Paris, *le 10 Juin.*

Edit du Roi portant ſuppreſſion des Sieges Généraux de l'Amirauté & des Eaux & Forêts de la Table de Marbre de Rouen, donné à Verſailles au mois d'Avril 1772, regiſtré en Parlement le 29 Avril audit an.

Lettres-Patentes du Roi, qui ordonnent que les droits de Poids & Vicomté, ſeront perçus, conformément aux Ordonnances des Fermes ; données à Verſailles le 12 Mars 1772, regiſtrées en Parlement le 6 Avril audit an.

Lettres-Patentes du Roi, concernant les Jurés-Priſeurs Vendeurs de biens meubles dans la Province de Haynault ; données à Verſailles le 16 Avril 1772, regiſtrées en Parlement le 9 Mai audit an.

Edit du Roi, portant réduction des Payeurs & Contrôleurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; & fixation des épices des comptes deſdits Payeurs ; donné à Verſailles au mois de Mai 1772, regiſtré en Parlement le 4 Juin audit an.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonne que les Rentes ſur les revenus du Roi, appartenantes aux Bénéficiers, Corps & Communautés Eccléſiaſtiques & autres faiſant partie du Clergé général du Royaume, continueront d'être affranchies du Quinzième d'amortiſſement ; du 25 Mai 1772.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant réglement pour l'ouverture des carrieres & chemins aux abords ; du 25 Avril.

Déclaration du Roi, qui ſupprime la comptabilité des Receveurs des Tailles & Receveurs particuliers, dans les Chambres des Comptes : & qui ordonne que les charges, rentes & intérêts qui étoient ci-devant payés par leſdits Receveurs des Tailles, ſeront acquittés, à compter de l'année 1771, par les Receveurs Généraux des Finances ; donnée à Verſailles le 8 Mai 1772, regiſtrée en Parlement le 23 Mai audit an.

Nous rendrons ſucceſſivement un compte détaillé des principaux Edits, Arrêts &c, que nous venons d'annoncer.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Expériences & réflexions sur les moyens de préserver les Habitans des lieux marécageux des maladies auxquelles ils sont sujets. Par D. Ferdinand Gualdo, Docteur en Médecine, Membre de l'Académie Agraire de Vicence.

M. Gualdo a traité cette importante matiere dans une Dissertation Agrono-médicale qu'il a lue le 15 Janvier dernier à la Société d'Agriculture de Vicence. Chargé d'assigner les causes & les remedes des maladies auxquelles sont exposés les Cultivateurs du riz, il a observé que les risieres pouvoient être regardées comme des marais artificiels; & qu'elles n'étoient nuisibles à la santé que comme le sont les marais & les eaux stagnantes, par les exhalaisons de particules terrestres, végétales & animales corrompues. Ainsi ses observations sont applicables aux pays marécageux en général. Sans parler de la maniere dont l'air s'infecte & nous infecte, nous rapporterons les préservatifs que l'Auteur propose, en nous bornant à une simple traduction.

Je logeois, dit M. Gualdo, chez un Possesseur de risieres. Les Ouvriers employés à en arracher les mauvaises herbes étoient fort mécontens du vin que le Châtelain leur faisoit boire. Un d'entr'eux se mit à leur tête; & au nom de tous, il se plaignit au Patron que ce vin avoit rendu ses Compagnons malades; & que lui qui chaque année étoit malade au mois d'Août, seroit certainement en danger de mort.

Je me mis à examiner ce vin & ... je reconnus seulement qu'il étoit un peu aigri. Alors j'encourageai cet homme à en boire sans crainte avec ses camarades, en lui assûrant qu'ils ne sçauroient en ressentir aucune incommodité; & même je lui persuadai, non sans beaucoup de peine, que le vin aigrelet pouvoit, dans les circonstances, les préserver de ces fievres d'été dont, comme tout le monde sçait, les acides & sous-acides sont le principal remede. Les choses arriverent précisément comme je l'avois conjecturé: ces Ouvriers jouirent, cette année, d'une meilleure santé que de coutume, & ce qui est remarquable, celui qui pendant trois années de suite avoit eu la fievre au mois d'Août, n'en eut point.

Cette expérience fortuite concourt avec tant d'autres du même genre à confirmer de plus en plus la moderne doctrine sur l'utilité des acides contre les miasmes putrides. C'est sur ces fondemens que ceux qui entreprennent de longs voyages maritimes, portent avec eux de très bon vinaigre pour se défendre de l'infection de l'air. Aussi dans la présente guerre, les Russes en ont fait d'abondantes provisions pour en donner à boire à longs traits aux Soldats de la flotte, afin de les garantir du scorbut qui, selon l'avis des meilleurs Praticiens, n'est que le résultat de la putréfaction du corps humain encore vivant.

Le miel est aussi un excellent préservatif, comme l'Histoire de la Médecine nous l'apprend. Le valeureux J. Tempe, Soldat sous Charlemagne, interrogé comment il étoit parvenu à l'âge de 121 ans, jouissant d'une parfaite santé au milieu de la corruption des cadavres, répondit: *intus melle, foris oleo*; avec du miel au dedans & de l'huile au dehors. Les Babyloniens, au rapport de Denis l'Aréopagite, ensevelissoient les cadavres dans le miel pour les préserver de la pourriture. Joseph Donzelli assure que les chairs fraiches de quelqu'animal que ce soit, se conservent long-tems dans le miel. L'illustre Redi, ce bienfaisant Réformateur des Ecoles de Médecine d'Italie, a manifestement dévoilé la fausseté de l'ancienne opinion & démontré par diverses expériences que les doux, & singuliérement le miel, étoient mortellement contraires à la vermine.

Appuyé sur ces autorités, je pense que ce seroit une chose très-utile pour préserver au moins de certaines maladies les Paysans voisins des marais, que de les accoutumer à faire usage d'une boisson composée d'eau, de miel & de vinaigre, boisson qui est très agréable au goût. Et comme ils sont quelquefois obligés d'avoir les jambes dans l'eau ou l'humidité, il seroit très-bon qu'à l'exemple du vieillard cité ci-dessus, tous les jours, avant que d'y entrer, ils s'oignissent les jambes avec quelque espece d'huile.

II.

Poudres préſervatives de la peſte.

La Commiſſion de Moſcou inventa, l'année derniere, une poudre de *fumigation* qui, par pluſieurs épreuves, a été trouvée de la plus grande efficacité pour préſerver de la peſte. Dans la vue de conſtater de plus en plus la vertu de ce remede, on renferma, ainſi que nous l'avons déjà dit, pendant trois ſemaines dans un lazaret un certain nombre de malfaiteurs condamnés à mort; on les fit coucher ſur les lits, & prendre les vêtemens de perſonnes malades, mourantes, ou même mortes de la peſte dans le même hôpital. Quoiqu'on ne leur eût donné d'autre remede & d'autre préſervatif que la poudre de fumigation, aucun de ces malheureux ne prit la contagion & n'en a été attaqué depuis lors. Un pareil ſuccès permet de fonder quelque confiance ſur la bonté de ces nouvelles poudres. En voici la compoſition.

Recette de la poudre de fumigation, pour empêcher la communication de la peſte, inventée par la Commiſſion de Moſcou en 1771.

Poudre de la premiere force.

Prenez des feuilles de genievre, des baies de genievre pilées, du bois de gayac pilé, de chacun ſix livres; du ſalpêtre commun pilé, huit onces; du ſoufre en poudre, ſix livres; de la ſcammonée de Smyrne ou de la myrrhe, deux livres; mêlez le tout enſemble, ce qui vous donnera un *pond* de poudre de fumigation de la premiere force. Le *pond* eſt quarante livres de Ruſſie, leſquelles reviennent à trente-cinq livres & demi ou trente-ſix livres d'Angleterre, avoir du pois, c'eſt-à-dire de ſeize onces.

Poudre de la ſeconde force.

Prenez de l'auronne coupée en petits morceaux, cinq livres; de feuilles de genievre miſes également en petites parties, quatre livres; de baies de genievre pilées, trois livres; du ſalpêtre commun pilé, quatre livres; du ſoufre pulvériſé, deux livres & demie; de la ſcammonée de Smyrne ou de la myrrhe, une livre & demie; mêlez le tout enſemble, & vous aurez un *demi-pond* de poudre de fumigation de la ſeconde force.

Poudre odoriférante.

Prenez de la racine appellée *calamus aromaticus* miſe en petits morceaux trois livres; de l'encens pilé groſſiérement, une livre; du ſtorax pilé, & de feuilles de roſes, une demi-livre; de la ſcammonée de Smyrne ou de la myrrhe, une livre; du ſalpêtre commun pilé, une livre & demie; du ſoufre, un quart de livre; mêlez le tout enſemble, & vous en retirerez neuf livres & trois quarts d'une poudre odoriférante.

Obſervations ſur la poudre de fumigation.

Si l'on n'avoit pas du bois de gayac, on pourroit ſe ſervir de cones de pins ou de ſapins; & employer auſſi la raiſine commune des pins & des ſapins, en place de la ſcammonée de Smyrne ou de la myrrhe. L'armoiſe peut tenir lieu de l'auronne.

III.

Nouvelle machine.

Cette machine eſt une roue ſinguliere à dent de crémail, qui augmente conſidérablement la force du levier. On peut l'appliquer aux preſſoirs, grues, pompes &c. Elle peut auſſi ſervir de cabeſtan pour la remonte des navires, bateaux, flottes engagées dans le ſable, & telle autre maſſe. Ceux qui deſireront avoir une connoiſſance particuliere de cette machine, n'auront qu'à s'adreſſer à l'Inventeur, le ſieur *Longchamp*, demeurant à Paris, *rue de la Verrerie, chez le ſieur Caron, Marchand Limonadier, vis-à-vis celle des Mauvais Garçons.*

IV.

Moyens de détruire les vers qui attaquent les ſemences.

M. *de Bridat*, Officier des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, demeurant à Périgueux, propoſe, pour détruire les vers qui endommagent les ſemences, les moyens ſuivans qui ont réuſſi dans pluſieurs Provinces de France & dans d'autres pays. Les inſectes qu'on nomme dans le Périgord *vérouils* ou *taupons* ravageoient les champs de cet Obſervateur; il les a détruits en ſemant des feves ou des haricots, & en couvrant la tige ſous la terre, lorſqu'ils étoient encore en fleurs; ce qui fourniſſoit de plus un excellent engrais. Par ce

moyen bien ſimple ces inſectes ont diſparu pour toujours.

En Eſpagne, on fait tremper la ſemence pendant 24 heures dans une décoction de ſuie. Dans quelques cantons d'Italie, on employe la coloquinte; en Provence de la chaux; mais la méthode de M. *Bridat* doit l'emporter ſur toutes les autres, parce que le terrein conſerve mieux l'odeur des feves & devient plus fertile par l'engrais de la tige. Le territoire de la Picardie eſt ravagé par des vers qu'on y appelle *mulots*; ils y dévaſtent des champs entiers; pourquoi n'auroit-on pas recours à l'expédient propoſé par notre illuſtre Cultivateur. La feuille des feves eſt tellement ennemie des inſectes, que lorſque les Payſans du Périgord ramaſſent un eſſaim de mouches à miel, ils ont ſoin de frotter la ruche avec cette feuille. *Affiches de la Rochelle.*

V.

Epreuves des ſels alkalis du fumier.

Si vous verſez une goutte d'huile ou d'eſprit de térébenthine ſur de l'eau claire, cette goutte s'arrêtera à la ſuperficie de l'eau, & vous n'y appercevrez aucun mouvement, aucune effervescence.

Mais ſi au lieu de mettre un peu d'huile ou d'eſprit de térébenthine ſur de l'eau pure & nette, vous en verſez ſur de l'eau de fumier fermenté, dans laquelle on auroit mis un peu de chaux, l'huile ou l'eſprit de térébenthine s'étend alors ſur toute la ſuperficie de l'eau, avec un mouvement auſſi prompt que général; & l'on apperçoit bientôt après les nuances ou les couleurs de l'iris. Si vous ſoufflez vous-même ſur l'eau, vous verrez ces couleurs devenir plus vives, plus fixes & plus remarquables. Toutes ces couleurs ſont un vrai ſavon liquide qui au bout de quelques jours perd cette variété de nuances & ſe trouve entiérement blanc.

Si avec un pinceau vous étendez un peu de cette eau alkaline ſur un plat de terre, & qu'après l'avoir laiſſé ſécher, vous verſiez un peu d'huile ou d'eſprit de térébenthine dans le milieu du vaſe, vous verrez l'huile ou l'eſprit de térébenthine s'étendre avec la même rapidité que ſi vous en euſſiez mis ſur un grand volume d'eau de fumier.

Il ſeroit fort utile de rouir le chanvre dans des foſſes bien garnies de terres corroyées & dans leſquelles on auroit mis de l'eau de ce fumier fermenté; ce qui donneroit déjà une couleur blanche au chanvre brut.

VI.

Demande par M. de B. Syndic de la Nobleſſe à V. en D.

On lit dans les nouvelles publiques, article de la Haye (» on a fait le 14 du mois » dernier dans les environs de la Haye, l'é- » preuve d'un moulin qui porte l'eau à une » hauteur que les autres ne peuvent pas at- » teindre. A celle de quatre pieds ſeulement » cette machine jette 500 tonneaux d'eau » par minute »): ſur quoi l'on fait les queſtions ſuivantes.

1°. Qu'eſt-ce qu'un moulin qui porte l'eau?

2°. Quelle eſt l'eſpece de moulin qui porte à une hauteur que les autres ne peuvent atteindre?

3°. Quelle eſt la plus grande hauteur à laquelle ce moulin porte l'eau?

4°. Quelle quantité d'eau donne-t-il aux différentes gradations ſpécialement lorſqu'on veut élever l'eau de 14, de 16, de 18 & de 20 pieds?

5°. Cette machine eſt-elle bien diſpendieuſe à conſtruire?

6°. Peut-elle être conſtruite ſur une riviere rapide en forme de moulin à bled, ou doit-elle être fixée & bâtie en maçonnerie?

7°. Son entretien eſt-il bien diſpendieux?

8°. Enfin eſt-elle durable?

9°. Il eſt dit que quand on n'éleve l'eau que de 4 pieds, elle donne 500 tonneaux d'eau par minute: combien peſe le tonneau d'eau?

Faute eſſentielle à corriger dans le N°. 45 de la Gazette.

P. 359, 2e. col. à l'apoſtille en caracteres italiques; au lieu de *ſans apporter aucun jugement ſur un fait ſi incroyable & tant atteſté, nous remarquons*, liſez, *ſans porter aucun jugement ſur un fait ſi incroyable & tant atteſté, nous remarquerons* &c.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 3 Juin 1772, au Samedi 6 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 15, 19 à 24 liv. 10 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 19 à 24 liv. 10 ſous. Le ſeigle, de 14, 15 à 16 livres;

l'orge, de 10 liv.; 10 l. 10 ſ. à 11 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 3 Juin 1772 au Samedi 6 Juin, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14, 18 à 21 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 10 Juin 1772, de 52 à 53 liv.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Juin 1772.*

	H	G	
Or de Portug. à . .	722	5	marc.
Du Mexique à . . .	715	5	marc.
Du Perou à	706	5	marc.
Les guinées à . . .	719		
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	5	once.
Or à 20 karats à . .	83	5	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	marc.
Piaſtres à	49	10	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 10 Juin 1771.*

Amſterdam	55 7	8°.
Londres	32 5	16°.
Hambourg	182	
Madrid	15 2	
Cadix	14 19	6
Livourne	96	¼
Gênes	94	¼
Lyon, *Pâques*	au pair.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Samedi 6 Juin 1772.

Meſſieurs

Maupaſſant, ſix derniers mois 1771. .	F.
Bardin, *idem.*	H.
Boſcheron, *idem.*	J.
Pigis, *idem.*	J.
Caron, *idem.*	J.
Baillot, *idem.*	J.
Lenoir, *idem.*	J.
Hebert, *idem.*	L.
Penchain, *idem.*	L.
Delarue pere, *idem.*	L.
Delarue fils, *idem.*	L.
Goſſey, *idem.*	M.
.....	
.....	
.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1772.	*Lundi 8.*	*Mardi 9.*	*Mercredi 10.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	. . . . .	. . . . 1 .	1200 . . . .
D°. 16/25 à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	45 . . . .
Emprunt Oct. .	FESTE.	FESTE.	267. . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	465 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 6 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 10 *Mai.*

IL eſt malheureux pour un pays que le commerce n'y ſoit pas aſſez encouragé pour qu'on ne puiſſe pas attendre ſon approviſionnement du concours libre & actif des Négocians tant regnicoles qu'étrangers, & que le Gouvernement ſoit réduit à une ſorte de néceſſité d'y pourvoir en quelque façon par lui-même : ou ſes Agens abuſent de leur pouvoir, ou des intérêts particuliers les traverſent dans leurs opérations, ou du moins les Commerçans n'ont garde d'entrer en concurrence, vu les avantages que les premiers ont ſur eux. Le Négociant Falck s'étoit chargé par un accord avec le Gouvernement de livrer une certaine quantité de grains moyennant un prix de 81 thalers monnoie de cuivre, par chaque tonne de ſeigle ; l'engagement eſt devenu trop difficile à remplir : auſſi-tôt qu'on a été inſtruit de ce marché en Finlande, le ſeigle eſt monté de 48 thalers même monnoie à 78, & le pain de 3 à 9 ſous. Par ſurcroît d'embarras, l'hiver a été long & ſa fin très-rude. Dans la Dalécarlie, la tonne de ſeigle a été portée à 120 thalers. Ces genres de maux ont déjà exercé de grands ravages, avant que l'on puiſſe en arrêter les progrès. Il ne faut pas que le Gouvernement ſoit dans le cas d'en chercher le remede, il faut que la Légiſlation en donne le préſervatif.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 16 *Mai.*

On apprend de Dantzick que la perception des droits qu'on exigeoit en dernier lieu ſur la Viſtule venoit d'être ſuſpendue, & qu'il étoit arrivé dans ce Port des bateaux qui n'en avoient point payé. Cette nouvelle, ſi elle eſt confirmée, ranimera les eſpérances des Peuples diſetteux ; & comme les récoltes ſe préſentent aſſez généralement bien, on peut ſe flatter d'arriver bientôt au terme de l'affreuſe calamité qui a affligé une grande partie de l'Europe.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 21 *Mai.*

On attend ici ſix vaiſſeaux de la Compagnie des Indes arrivés dans différens Ports du Royaume.

Dans le Comté de Wicklow en Irlande, il s'eſt déclaré une maladie parmi les bêtes à cornes. Il ſeroit bien néceſſaire de rechercher la cauſe de ces épizooties ſi fréquentes en Europe depuis environ trente ans. S. M. a donné ſon conſentement à un acte pour empêcher les progrès de ces maux, ainſi qu'à divers Bills pour permettre l'importation des grains & farines, celle du riz des

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Colonies de l'Amérique &c. Un tems viendra peut-être où l'on ſera étonné qu'il y eut des ſiecles où il ait fallu des permiſſions expreſſes pour ſe procurer des vivres même au milieu de la diſette. S. M. a auſſi conſenti à la levée de billets d'échiquier, ſuivant l'uſage, pour le ſervice de la préſente année, à un Bill concernant les débiteurs inſolvables d'Ecoſſe &c. On a lu à la Chambre des Communes divers autres Bills pour l'encouragement de la pêche, l'introduction du tan, & les remedes aux maux occaſionnés par les Accapareurs & les Monopoleurs. Nous ne ſçavons pas ſi, dans ce dernier acte, il eſt parlé des réglemens qui produiſent les accaparemens & les monopoles.

La Cour du Commun Conſeil a accordé juſqu'à 200 liv. ſt. au Comité chargé d'exciter par des gratifications l'apport des macquereaux & des harengs dans cette Capitale, pour ſuppléer au défaut de viandes de boucherie & tout-à-la-fois en faire baiſſer le prix par cette concurrence. La ſomme des gratifications payées par le Comité a monté à 540 liv. 17 sh. 6 den. : elle a excédé de 48 l. celle que la Cité avoit accordée, outre les dépenſes accidentelles que le Comité à été obligé de faire.

La ſouſcription de Glaſcow deſtinée à pourſuivre les fraudes en matiere d'aſſurance a beaucoup de ſuccès.

Les priſons de S. Edmond's-Bury ſe rempliſſent de ces malheureux qui ſe ſont emparés des grains des Meûniers &c. En les puniſſant on les plaint : on ſçait combien la faim eſt terrible. Leurs femmes & leurs enfans excitent ſur-tout la plus vive compaſſion.

On écrit de Liſbonne que le Roi de Portugal a fait publier un Edit très-favorable à nos Commerçans établis dans cette Capitale & à Porto.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, *le 25 Mai.*

Le Miniſtre d'une Puiſſance étrangere s'eſt plaint à L. H. P. de ce que les Payſans de Gueldres alloient couper du bois & commettre des dégâts dans le Duché de Cleves, pour qu'elles remédient au plutôt à ces déſordres.

Des lettres de Cadix en date du 24 du mois dernier font mention de la faillite d'une des principales Maiſons de cette Ville, & l'eſtiment à plus de trois millions de piaſtres.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 24 Mai.*

La Chambre du Commerce de cette Ville, par un placard affiché dans la ſalle de la Loge, a averti MM. les Négocians qu'il avoit été donné des ordres à M. le Directeur des Fermes de cette Ville, au ſujet des formalités qui doivent être obſervées à l'occaſion des bleds qui ſeront expédiés en *tranſit* pour Geneve & autres pays étrangers, & qu'ils devoient, pour plus grande ſûreté, recourir au Bureau des Fermes, pour remplir ces formalités avec exactitude.

Du 5 au 19, il eſt arrivé 7110 charges de bled, 150 ardebs 8 ſacs & 25 quintaux de riz, 1320 charges de légumes, 200 barils de ſemoule, 970 quint. de ſon, 10839 milléroles d'huile, ſans compter la cargaiſon d'huile de la tartane *S. Claude* deſtinée pour le Languedoc. Les grains étoient tirés de la Barbarie, de la Sicile, de la Sardaigne & de l'Etat Eccléſiaſtique. Dans cet intervalle, il eſt entré 87 bâtimens François, & 23 Etrangers. *L'Eſpérance* eſt de retour de la Martinique. Du 6 au 19, il eſt parti 26 bâtimens Etrangers, & 100 François dont 4 pour les Iſles, 7 pour le Levant, 2 pour Tunis &c. La tartane *l'Heureuſe Marie* doit ſortir le 5 du mois prochain pour Tunis ; & le ſenaut la *Parfaite*, le 15 pour Smyrne.

Le commerce des Etats de Maroc a ſubi, comme on l'a déjà annoncé, une révolution très-défavorable par la conceſſion de privileges excluſifs. Peut-être ces changemens ne ſeront-ils pas ſtables, s'il eſt vrai, comme le bruit s'en eſt répandu en Eſpagne, que l'Empereur ſoit mort. Les Juifs avoient du crédit auprès de ce Prince ; il étoit très-diſpoſé à entretenir la prix avec l'Eſpagne, & très-indiſpoſé contre les Hollandois.

De Montpellier, *le 26 Mai.*

Les grandes pluies ont cauſé du dégât dans divers cantons.

Les eaux-de-vie ont valu derniérement à Pézenas de 25 à 26 liv. le quintal.

Le 30 du mois dernier, une tartane de Cette, venant de Naples, échoua contre l'écueil de Planiés, à deux lieues de Marseille. Le Capitaine, *Etienne Lieutaud*, eut le courage de se jetter deux fois à la mer, toute affreuse qu'elle étoit, pour sauver son Mousse, & il eut le bonheur de le tirer à terre sur la pointe d'un rocher. Un Pêcheur reçut dans son bateau l'équipage qu'il conduisit à Marseille.

Le nouveau tarif du pain approuvé par la Société Royale des Sciences de cette Ville, & autorisé par le Bureau de Police, dans son Ordonnance du 13 Janvier 1772, vient d'être attaqué dans un Ecrit public, comme vicieux & très nuisible au Peuple, car on dit qu'il lui fait réellement surpayer de huit deniers la livre de pain. Sans prétendre prononcer dans une pareille cause, elle est trop intéressante pour n'en pas exciter la discussion & y attirer l'attention des Juges compétens. Les Boulangers s'étoient élevés contre le tarif du sieur Bonniol, rejetté depuis par la Police, parce qu'il leur étoit défavorable, & sous prétexte que le premier terme ou le prix fondamental qui lui avoit servi de base étoit fautif. On entreprend dans le Mémoire dont nous parlons de justifier ce prix fondamental, établi sur un essai qui depuis long tems a servi de base à tous les calculs & à tous les arrêts, du consentement des Boulangers eux-mêmes; essai dont on ne sçauroit détruire la valeur que par un essai nouveau, & non par des conjectures & des allégations incertaines. Dans le tarif adopté, on a augmenté, non-seulement le prix fondamental, mais encore les frais & les salaires des Boulangers. Cependant il est notoire, dit le Critique, qu'à Cette & à Agde où le prix du pain est fixé comme à Montpellier, sur les fourleaux de Béziers & de Pézenas, on mange le pain à beaucoup meilleur marché qu'il ne se mangeoit à Montpellier même suivant le tarif que l'on vient d'abandonner, & à plus forte raison suivant celui qui vient d'être autorisé. On ajoute que s'il y a une erreur dans l'essai qui sert de base au premier elle est à l'avantage des Boulangers & onéreuse au Public, en ce que de dix septiers de bled pesant environ 594 livres, on ne rend que 831 livres de farine & 155 livres de son, au lieu qu'on doit donner 543 livres de farine au moins & 51 seulement de son, à huit livres & demie de son par septier du pays. Enfin l'Auteur assure que par le nouveau tarif les riches mangent le pain moins cher, & les pauvres plus cher; qu'après avoir permis aux Boulangers de mettre du petit son sous le pain en pâte, on leur passe une somme pour y mettre de la farine; que par ce réglement on a pour 32 deniers seize onces de pain, pendant que pour 30 den. on n'en a que douze onces.

Cette question mérite certainement d'être éclaircie. Qu'une pauvre famille (& il y en a beaucoup ici de ce nombre) composée, par exemple, de six personnes dont la plûpart seront de jeunes enfans hors d'état de gagner leur vie, mange neuf livres de pain par jour, à une livre & demie par tête l'un portant l'autre, ce qui n'est certainement pas enflé; si elle surpaye le pain de 8 deniers, ce sera un surcroît de dépense de 6 sous par jour ou de 109 liv. 10 s. par an; cette surcharge injuste aggravera les maux du Peuple, & la mendicité sera multipliée par l'erreur de l'Administration même la plus disposée à la bienfaisance. Si jusques dans les matieres où l'on peut opérer d'après des élémens certains, il y a tant de danger de se tromper & de causer la ruine des Citoyens, que n'y a-t il pas à craindre dans celles où les réglemens ne peuvent être fondés que sur des conjectures, des apperçus, des vraisemblances, si variables suivant la maniere de voir de chacun ?

De la Rochelle, *le* 28 *Mai.*

L'Académie Royale de cette Ville tint le 13 de ce mois une Assemblée publique dans laquelle M. Delaire, Négociant lut un Discours sur *les qualités morales & sociales du Négociant;* M. Raoult un Mémoire de M. de Montaudoin sur *la quantité de bras que le moindre objet de commerce met en mouvement;* & M. de Fontanes une Ode sur les *Arts.*

Les prix des grains ne varient presque point dans les principaux Marchés du pays, quoique depuis plus de six mois nos navires n'ayent pas cessé d'en verser sur presque toutes les côtes de l'Océan, & que la Police ait rigoureusement poursuivi l'exécution des Ordonnances. Le 6 du courant, un Marchand de bled de Marans a encore été con-

damné à 500 l. d'amende, pour avoir acheté & revendu des bleds hors les heures & les lieux prescrits.

Pendant les mois de Mars & d'Avril, il est sorti de ce Port pour l'Etranger 8172 l. indigo, 95717 sucre brut, 209027 sucre terré, 212430 café, 4193 rocou, 107182 sirop melasse; pour le Royaume 8452 l. indigo, 6253 sucre brut, 8590 sucre terré, 58360 sucre en pain, 24090 café, 3080 rocou, 12820 sirop melasse, 171 cacao, 20570 coton en poil, 20983 veltes d'eau-de-vie.

L'eau-de-vie est depuis long-tems à 175 l. les 27 veltes. Les marchandises de l'Amérique se maintiennent aussi à des prix fixes. Les différentes sortes de sucre brut valent de 24 à 32 liv.; les cafés de 15 à 24 sous; les cotons de 115 à 140 l. &c. Les cotons & cafés les plus chers sont ceux de Cayenne.

Le navire la *Mariette* est derniérement arrivé du Cap François. Le *Comte de Nolivos* doit partir au commencement du mois prochain pour la même destination; & la *Marguerite* pour Miquelon, à la même époque. Dans le courant de ce mois, il est entré beaucoup de bâtimens de Bordeaux, chargés de vins, de tuiles, de planches, d'huiles, de citrons &c.

L'exportation du sel pour le Nord se soutient à l'Isle de Ré.

De Besançon, *le* 30 *Mai.*

Deux Missionnaires de cette Province ont derniérement essayé d'exercer leur zele apostolique dans le pays de Loango, sur la côte occidentale de l'Afrique. Les obstacles se sont applanis sous leurs pas: ils ont trouvé le Prince & les Sujets dans des dispositions si favorables que le Ciel sembloit leur promettre de couronner leurs travaux par les plus heureux succès. Mais leurs forces ne suffisant pas pour fournir la carriere qui s'ouvroit devant eux, ils se sont d'abord attachés à gagner le cœur de ces Negres, à apprendre leur langue, à s'instruire de leurs superstitions, à découvrir leurs besoins, afin que les voies fussent, en quelque sorte, frayées, lorsqu'avec le secours de quelques autres Ministres de l'Evangile, ils viendroient consommer l'ouvrage auquel la Providence les appelloit. Plusieurs Missionnaires se prépatent aujourd'hui à les suivre & à les seconder, accompagnés de quelques Laïques qui, instruits dans l'exercice des Arts les plus utiles, apprendront à ces Peuples à rendre leur pays florissant, pendant que les Missionnaires tenteront de les arracher à leurs superstitions funestes aussi contraires à leur bonheur temporel qu'à leur félicité spirituelle. Loin d'enlever à prix d'argent des hommes pour les envoyer, attelés au joug de la servitude, cultiver en Amérique des cannes à sucre pour la sensualité des Blancs, leurs oppresseurs, on leur enseignera à cultiver librement dans leur propre pays & pour leur propre intérêt, les grains, les légumes, peut-être encore ces mêmes cannes à sucre qui croissent naturellement en abondance dans ces contrées, & qui épuisent le sol des Régions où la cupidité les transplanta. Ces Peuples écouteront favorablement des hommes qui ne voudront que les rendre heureux & leur apprendre à le devenir. La vérité ne semble-t-elle pas plus belle quand elle est présentée par la bienfaisance? Quand le cœur est acquis à ceux qui nous l'enseignent, l'esprit n'est-il pas ouvert pour la recevoir? Puissent la gloire de la Religion & l'intérêt de l'humanité engager les ames charitables & généreuses à seconder, par leurs libéralités, le zele des hommes apostoliques qui se dévouent à cette excellente œuvre? L'Afrique cultivée seroit sans contredit le plus beau trophée de l'Europe; & si au lieu de nous vendre des hommes, elle nous vendoit des denrées, elle nous approcheroit de la civilisation, du Christianisme & de la prospérité.

De Paris, *le* 3 *Juin.*

Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 15 *Mars* 1772, *registrée en Parlement le* 8 *Avril*, qui renouvelle & confirme les défenses faites oux nouveaux Convertis, de vendre durant l'espace de trois ans, leurs biens immeubles & l'universalité de leurs meubles & effets mobiliers, ainsi que d'en disposer par donations entre vifs, si ce n'est en faveur & par les contrats de mariages de leurs enfans, petits-enfans, héritiers présomptifs, sans en avoir obtenu la permission du Roi par un brevet qui sera expédié pour la somme de trois mille livres & au-dessus &c.

Lettres-Patentes du Roi, données à Verſailles le 21 *Février, regiſtrées en Parlement le* 4 *Avril*, concernant les vaiſſeaux qui ſont en relâche ou en ſimple poſée, & pour prévenir les difficultés qui s'élevent au ſujet des droits des Officiers des Amirautés pour la viſite des bâtimens lors de leur relâche dans les Ports & Havres. Il eſt déclaré qu'aucun bâtiment de mer ne pourra être réputé être en ſimple poſée, s'il n'eſt mouillé ſur ſes ancres & hors des Ports & jettées, & ſans aucune amarre : ils ſeront tous réputés être en relâche, toutes les fois qu'ils ſeront dans l'enceinte des Ports, amarrés aux amarres des jettées établies pour fixer les vaiſſeaux, navires &c, ou rangés le long des quais de maniere qu'il puiſſe y avoir communication avec la terre. Dans le dernier cas ſeulement, ils ſeront ſujets à la viſite, au rapport & aux droits d'Amirauté.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 1 *Mai* 1772, concernant les nouveaux ſous pour livre établis par l'Edit de Novembre dernier. Des Communautés & des Particuliers qui ſe ſont abonnés ou ont été admis à compoſition ſoit pour les droits d'Aide perceptibles à la vente en gros, à la vente en détail, à la braſſerie & à l'entrée, ſoit pour ceux d'Inſpecteurs aux boucheries & pour ceux des huiles, de la marque d'or & d'argent, & marque des fers, comme auſſi pour les anciens ſous pour livte deſdits droits, au lieu d'en acquitter pareillement les nouveaux ſous pour livre, à raiſon des prix principaux de leurs abonnemens & compoſitions, prétendoient qu'il y avoit lieu de réſilier leurs traités ou que leſd. nouveaux ſous pour livre ne devoient être levés que par exercice &c. S. M. ordonne que les Marchands en gros & débitans des boiſſons, les Bouchers & Communautés des Bouchers, les Orfevres & Communautés d'Orfevres, les Fabricans d'huiles, les Maitres des Forges, & tous autres Particuliers qui ſe ſont abonnés ou ont été admis à compoſition pour les droits dépendans des Fermes, qu'ils ſont dans le cas de devoir, ſeront tenus d'entretenir leurs abonnemens & compoſitions pour le tems qu'il en reſte à couler, & d'en payer les nouveaux ſous, à raiſon des prix principaux deſdits abonnemens & compoſitions.

Le tirage de la Loterie de Piété s'eſt fait le 1er. du préſent mois ; le gros Lot de 20000 livres eſt échu au numéro 305451 ; & le ſecond Lot de 6000 livres eſt échu au numéro 256196.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Copie d'une Lettre de M. Menuret, Docteur en Médecine, réſidant à Montelimart, à M. Daumont, Profeſſeur à l'Univerſité de Valence, au ſujet de l'Enfant qui voit les eaux ſouterraines, annoncé dans le N°. 42 *de la Gazette, d'après la Lettre de M. de la Tour. A Montelimart le* 10 *Mai* 1772.

Je m'empreſſe, mon ami, de vous communiquer & de vous tranſmettre ma ſurpriſe & mon admiration, & de vous dénoncer, comme Naturaliſte & Phyſicien, un phénomene véritablement ſingulier dans ce genre; c'eſt un enfant de quatorze ans qui a le talent merveilleux de porter dans l'intérieur de la terre une vue aſſurée & d'y diſtinguer les eaux renfermées ou coulantes, il les voit, dit-il, comme celles qui ſont à ſa ſurface. C'eſt en effet voir, ce qui s'appelle voir par rapport à lui, que d'éprouver par la préſence des eaux intérieures la même ſenſation dans l'organe de la vue, qu'il éprouve par la préſence des eaux ſuperficielles ; c'eſt voir ce qui s'appelle voir par rapport à nous, que de nous décrire avec exactitude, avec préciſion, avec conſtance les qualités viſibles des eaux enfoncées, leur mouvement, leur direction, leur volume &c... La Renommée publioit ces faits, des gens dignes de foi diſoient, écrivoient que cela ſe pratiquoit ainſi à Marſeille, Patrie de cet enfant qui ſe nomme Jean-Jacques Parangue, & dans pluſieurs autres endroits où ce talent l'a fait appeller. C'eſt d'après ces témoignages unanimes qu'il a été appellé dans cette Ville & qu'on y a exercé ſa vue à la recherche & à la découverte des fontaines. J'ai ſuivi cet enfant *hydroſcope*, pendant pluſieurs jours, dans différentes campagnes qu'il a parcourues, occupé de cet objet.

Vous pouvez penſer, mon très-cher Confrere, que bien garanti de toutes les illu-

ſions de l'intérêt & de la prévention, je n'ai apporté dans mes obſervations que du doute, de la méfiance, de l'incrédulité, conditions aſſez convenables pour bien juger en pareilles circonſtances; j'ai voulu voir ſouvent les mêmes faits, les mêmes réſultats avant de croire, & il eſt en effet juſte & néceſſaire que les motifs, que les raiſons de croire ſoient d'autant plus multipliés, clairs & conſtatés, que les faits qui en ſont l'objet s'écartent davantage de l'ordre accoutumé & de la maniere d'être générale & commune: ces preuves n'ont ſervi qu'à faire éclater davantage & à prouver plus authentiquement la pénétration extraordinaire de la vue de cet enfant.

Je ne vous ennuyerai pas, mon ami, du récit détaillé des découvertes qu'il a faites ici, des expériences qu'il a multipliées, des pieges qu'on a eſſayé de lui tendre, des moyens employés pour tenter de dérouter ſa perſpicacité; ſoyez sûr que l'intérêt & l'incrédulité n'ont rien omis. Il eſt vrai auſſi qu'il n'a jamais été trouvé en défaut. Son extérieur annonce tant de franchiſe & de vérité qu'au défaut même des épreuves on pourroit preſque l'en croire ſur ſon air; ſon âge éloigne encore toute idée d'impoſture & de tromperie; ſon caractere & ſon eſprit y répondent parfaitement; il n'annonce dans ſes propos & dans ſes actions ni enthouſiaſme, ni prétention, ni charlataniſme; il eſt même étonné qu'on attache tant d'importance à une choſe qui lui coûte ſi peu, & il lui ſemble que tous les hommes devroient voir comme lui: ignorant comment ce talent lui eſt venu, il dit ſe rappeller, & ſon frere beaucoup plus âgé, qui l'accompagne, confirme ſon dire, qu'à l'âge d'environ cinq ans il en fit les premiers eſſais, & que ne diſtinguant point les eaux profondes & cachées, de celles qui étoient ſuperficielles, il craignoit ſouvent de ſe mouiller là où perſonne ne voyoit la moindre trace d'humidité, & qu'inſenſiblement rectifiant par l'habitude ſes jugemens, il avoit fait la différence des eaux ſuperficielles d'avec celles qui étoient intérieures; il a ajouté que ce n'étoit qu'à la longue qu'il avoit jugé les profondeurs, mais qu'il n'avoit ſur cet article que des meſures approchantes & des connoiſſances imparfaites. Ses yeux n'ont rien de particulier que la couleur verdâtre de l'iris, qui a paru exciter quelqu'attention par ſon rapport avec celle de l'eau; mais vous ſçavez combien les teintes de l'iris ſont indifférentes à la force & à la vivacité de la vue: d'ailleurs cette même couleur eſt remarquable dans les yeux de ſon frere qui n'a pas le même talent.

Lorſque notre petit Hydroſcope fait ſes courſes, il a les yeux baiſſés, le chapeau abattu, regardant avec attention le ſol qu'il foule aux pieds, & ne s'occupant aucunement des autres objets qui pourroient ſervir d'indication, de ſecours & de point de ralliement dans ſes recherches; la croûte de la terre frappe ſes yeux à l'ordinaire, & il ne voit rien au-delà lorſqu'il n'y a point d'eau; mais dès qu'il s'en rencontre dans l'intérieur ſur ſon paſſage, la terre n'offre plus à ſes yeux qu'un criſtal à travers lequel il apperçoit le ruiſſeau, il en indique le volume, il en ſuit la direction, n'éprouvant cependant pas & ne paroiſſant pas éprouver aucune émotion particuliere ni aucune autre ſenſation que la perception de l'eau; il conduit le Spectateur ſurpris juſqu'à l'endroit ſouvent très-éloigné d'où la fontaine ſort & ſe manifeſte, à quelque diſtance que ſoit le point duquel il eſt parti; quoique caché par des arbres ou par d'autres obſtacles, il y revient avec une exactitude étonnante; c'eſt en vain qu'en lui faiſant faire des détours, en changeant les ſignaux, en éloignant les piquets, on cherche à lui faire prendre le change, il ne quitte point, il ne perd pas de vue ſon filet d'eau, & regagne l'endroit déterminé où il l'a pris; quelquefois obligé de l'abandonner à travers des haies, des bâtimens, des maſſifs d'arbres trop épais, il en fait le tour & vient rattraper de l'autre côté le fil de l'eau; vous le voyez quelquefois arriver d'une demi-lieue, attaché à une fontaine, & la ſuivant juſqu'au terme que la nature ou l'art ont fixé pour ſon iſſue; s'il s'en échappe quelques filets plus profonds ou latéreaux, il les pourſuit juſqu'à leur débouché, ſans être arrêté par aucun obſtacle, pas même par les ruiſſeaux qui coupent ſuperficiellement ceux qu'il voit & conduit; il n'y a que les cloiſons intermédiaires en bois qui interceptent ſa vue; il ne voit point l'eau à travers le bois ou le plomb, mais la croûte de terre la plus compacte, les bancs de rocher les plus profonds, le